



## Association suisse des salles d'Escalade (ASSE):

Fondée le 13.10.2007 a le nom de CIME, en 2023 changer le nom de l'Association suisse des salles d'Escalade (ASSE). Elle a pour but de renforcer les intérêts communs et les standards dans les salles d'escalade, en particulier en ce qui concerne la sécurité.

## But de la formation et fondements:

- La formation de l'ASSE répond à la nécessité pour les salles d'escalade de pouvoir former son propre personnel pour l'encadrement et la formation.
- La formation de l'ASSE a pour but, de rendre les encadrements et les formation aussi sûres que possible, que ce soit pour les participant ou pour les moniteurs, pendant et après le cours.
- Les règles d'escalade de l'ASSE, la brochure « grimper en sécurité » et les instructions des fabricants de matériel d'escalade servent de base pour la formation de l'ASSE.

Le moniteur ASSE suit les directives du manuel de formation de l'ASSE. Les règles de sécurité ne peuvent pas être outrepassées. Le manuel de formation de l'ASSE sert de référence technique et est pertinente à la fois pour le moniteur ASSE ainsi que leurs formateurs (Responsable de formation ASSE).

## Degrés de compétences et niveaux d'escalade demandé:

La formation de l'ASSE prévoit trois degrés de compétence. A noter que chacun inclu les compétences du niveau inférieur:

1. L'animateur ASSE: Peut assurer les participants lors d'événements. Le niveaux 4c est entre autre exigé.
2. L'encadrant ASSE: encadre des participants grim pant par cordées de trois. Le niveaux 5b est entre autre exigé.
3. L'instructeur ASSE: forme les participants à l'escalade en moulinette et à l'escalade en tête. Le niveaux 6b est entre autres exigé

## Durée de la formation:

La durée de la formation dépend du niveau de formation des participants et du degré de compétence visé. Des stages pratiques font également partie de la formation. Leur durée dépendant aussi du niveau de formation des participants.

## Formation et formation continue par les responsables de formation ASSE:

La formation de l'ASSE est basée sur le rôle des responsables de formation, qui testent les candidats, les instruisent et les inscrivent aux examens. Un responsable de formation doit lui-même avoir suivi la formation et réussit l'examen. Chaque salle d'escalade peut avoir au maximum un responsable de formation. Le responsable de formation organise chaque année des formations continues.

## Formation décentralisée

Le concept basé sur les responsables de formation permet d'organiser des formations à divers moments et à divers endroits, par exemple dans une salle d'escalade. Deux experts de l'ASSE se rendent en fin de formation sur site pour tester les candidats.

## Rayon d'action:

La formation de l'ASSE se limite aux structures artificielles d'escalade. Les moniteurs ASSE n'ont pas le droit d'encadrer des participants contre rémunération en milieu naturel.

## Formation ASSE pour les « non-salles d'escalade »

Les institutions externes devront dans le futur pouvoir disposer d'un responsable de formation et organiser des formations. Le test par les experts de l'ASSE restera nécessaire.

Pour une éventuelle reconnaissance d'une formation externe par l'ASSE, les exigences en matière de formation et d'examen ainsi que le concept de formation de l'ASSE devront être respectés et garantis .